

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20201216-15	<u>Séance du 16 décembre 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de décembre le seize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle de restauration scolaire Marcel Levin à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 09 décembre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. BRESADOLA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. Franco BRESADOLA, domicilié 5 rue des Chalets à Seloncourt, souhaite acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant sa propriété.

La parcelle d'une surface de 0a 32ca, cadastrée AT 741 est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 192 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.
Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 30 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu du Maire entendu, autorise, **à/par**

- La vente du terrain cadastré AT 741 d'une surface de 0a 32ca au prix de 192 €, à Monsieur Franco BRESADOLA.
- Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 16 décembre 2020

Le Maire
Daniel BUCHWALDER